

**LICENCE DE STATION DE NAVIRE N°**

**SHIP STATION LICENCE  
LICENCIA DE LA ESTACION DE BARCO (\*)**

Valable jusqu'au : **31/12/2013**

Validité prorogée au : **31/01/2014**

N° de compte : **1022990**

Code CIAC : **SANS**

Type de navire : **PLAISANCE**

MMSI : **227 234 660**

Indicatif d'appel : **FAB7517**

Nom : **MARY II**

Quartier / Immatriculation : **LO E81655F**

Code ATIS :

**M. MORICEAU FRANCOIS**

**20 RUE MANE CHEVIL**

**56470 LA TRINITE SUR MER**

Qté	Type d'équipement	Référence commerciale	Puiss. Ém.	Bande de fréquence
1	VHF ASN	RAYMARINE 49 E	25,0 W	DE 156 MHZ A 174 MHZ

Cachet de l'autorité :



A Paris, le 07/05/2013

Le Sous-Directeur de la Sécurité Maritime

Jean-Luc LE LIBOUX

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour la gestion des licences et identités du service mobile maritime et fluvial par l'ANFR et les organismes de secours, les CROSS, le CNES et l'UIT à qui elles sont communiquées afin de permettre la coordination et l'organisation efficace des opérations de recherche et de sauvetage en cas d'appel de détresse. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'adresse indiquée au dos de cette licence.

(\*) Conformément au Règlement des Radiocommunications annexé à la Convention de l'Union Internationale des Télécommunications actuellement en vigueur, et aux dispositions des articles D 406-11 et D 406-12 du code des postes et des communications électroniques, la présente autorisation est délivrée pour l'installation et l'utilisation des équipements radioélectriques décrits ci-dessus.